

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCPAJI2023_0294

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/09/2023

Objet : Décision Conclusion - Marché n°23.128 Application de médiation numérique pour l'exposition "Les Impressionnistes" au MUBa Eugène Leroy

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 14/09/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 23.128_L2122_Decision_conclusion_Application_Impressionnistes.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230914-DCPAJI2023_0294-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/09/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DCPAJI_2023_0294

Objet : Marché n°23.128 – Application de médiation numérique pour l'exposition « Les Impressionnistes » au MUba Eugène Leroy - Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI 2022-0088 du 26 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 12 juin 2023 en vue de la réalisation d'une application de médiation numérique pour l'exposition « Les Impressionnistes » au MUba Eugène Leroy ;

Considérant que la société ORPHEO a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans la lettre de consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°23.128 avec la société ORPHEO en vue de la réalisation d'une application de médiation numérique pour l'exposition « Les Impressionnistes » pour un montant de 17 700,00 € HT, dont :

- 10 602,00 € HT pour l'offre de base ;

- 7 098 € HT pour les prestations supplémentaires de traduction de l'application vers l'anglais et le néerlandais, ainsi que la réalisation d'un atelier d'écriture.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **14 SEP. 2023**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :